



Médailles pour chiens

Saint-Colomban implante la gratuité pour les 60 ans ou plus

Saint-Colomban, le 24 février 2017 – Nouveauté cette année, la licence pour chiens est maintenant gratuite pour les Colombanois de 60 ans ou plus! Cette mesure s'inscrit dans la démarche Municipalité amie des aînés entreprise par la Ville dans le cadre de l'élaboration de la Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées.

En plus d'alléger le fardeau fiscal des résidents qui auront au moins 60 ans durant l'année en cours, cette mesure vise également à favoriser l'acquisition d'un chien par les aînés. En effet, ce fidèle compagnon est susceptible d'accroître le sentiment de sécurité et de procurer de nombreux bienfaits au plan affectif.

« Notre administration est sensible à la situation financière parfois précaire des aînés, c'est pourquoi nous avons implanté cette modeste mesure d'économie pour nos citoyens plus âgés. Un animal de compagnie qui égaye le foyer et apporte le réconfort entraîne certains coûts pour les propriétaires. En offrant les médailles gratuites, la Ville peut ainsi très simplement faciliter l'adoption ou la garde d'un chien par les aînés », a déclaré le maire de Saint-Colomban Jean Dumais.

Pour se prévaloir de la gratuité, les citoyens devront fournir une carte d'identité avec adresse et date de naissance et présenter une demande à la réception de l'hôtel de ville, auprès de l'Inspecteur canin lors de la visite porte-à-porte ou par la poste (formulaire disponible à st-colomban.qc.ca).

Rappelons que la médaille est obligatoire et valide pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Pour une médaille au coût régulier de 30 \$, les citoyens peuvent également faire une demande auprès de l'Inspecteur canin en composant le **450 439-9683** ou en visitant inspecteurcanin.net/licence/saint-colomban (frais additionnels de 5 \$).

À propos

Sise au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Colomban compte plus de 15 000 habitants et s'étend sur près de 95 kilomètres carrés. Elle fait partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, avec les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost. Pour plus d'informations, consultez st-colomban.qc.ca.

